

Présents : Rémi ZANATTA - Grégory BURDIN - Gérald BOURDON - Jérémy BANTIN – Annie CARAYOL - Jean-Luc ETIEVANT - Patrice HENRY - Elise LEGRAS - Gérard PERINO

Excusés : Emmanuelle ZINANT - Alain BRESSON

Secrétaire de séance : Gérard PERINO

M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- locations de biens 2016-2024 : commune
 - locations de biens 2016-2024 : aumône de l'huile
 - motion de soutien pour les infirmières libérales de Savoie
- Avis favorable à l'unanimité.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du 8/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération n°1/2016 : programme de coopération territoriale France-Italie / ALCOTRA 2014-2020 – demande de financements européens pour le développement du vélo à assistance électrique (VAE) dans les Alpes franco-italiennes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de développement du vélo à assistance électrique (ou E-bike) en Maurienne et à l'échelle transfrontalière.

C'est un projet entre la Maurienne et les vallées italiennes voisines (Vallée de Suse et Vallée Chisone) dont les objectifs locaux s'inscrivent dans les objectifs du programme INTERREG IV - Alcotra 2014-2020 (Alpes Latines Coopération Transfrontalière), notamment dans l'Axe 3 - Attractivité du territoire – Valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte (appel à projet du Programme européen ouvert jusqu'au 15 janvier 2016).

L'objectif du projet est de valoriser les territoires à travers une mise en réseau transfrontalier d'itinéraires et circuits vélo pour développer un tourisme durable et innovant, notamment :

- Structurer et adapter les circuits au vélo à assistance électrique (balisage, équipement, ...) tant à l'échelle locale que transfrontalière,
- Expérimenter et structurer des services liés au VAE en complémentarité avec les services cyclo tourisme déjà existants,
- Diversifier l'offre touristique et créer de nouveaux produits touristiques,
- Promouvoir et communiquer cette nouvelle offre touristique.

La finalité est de contribuer à créer la liaison entre les grands itinéraires cyclo européens, en particulier entre Vento en Italie (Venise – Turin) et la Via Rhôna en France (Léman – Méditerranée) en traversant la Maurienne.

Il indique que dans ce cadre, un certain nombre de collectivités souhaitent se positionner, notamment les partenaires associés suivants :

En France :

- Le Syndicat du Pays de Maurienne et Maurienne Tourisme
- Des collectivités territoriales (Communautés de communes, communes)

En Italie :

- Des collectivités territoriales des vallées de Suse et du Pinerolese (Unions de montagnes et communes)
- Cité métropolitaine de Turin et Office de tourisme Turin et Province

Il précise que le chef de file du projet est l'Union de montagne des communes Olympiques de la Voie Lactée.

La réalisation du projet est prévue pour une durée de 3 ans à partir de la notification du programme Alcotra soit de juin 2016 à juin 2019 (soit 4 années budgétaires) autour d'actions telles que :

- Repérage des itinéraires de découverte du territoire transfrontalier (sur route et/ou chemin) praticables en VAE,
- Aménagement des tracés choisis : travaux, valorisation de sites touristiques remarquables,
- Mise en place d'équipements spécifiques : bornes de recharge, vélib-stations, signalétique directionnelle, signalétique touristique le cas échéant, racks à vélos,

- Mise en réseau des acteurs du territoire transfrontalier pour favoriser un accueil de qualité (charte commune) et le développement de services dédiés,
- Mise en place d'outils de communication, d'actions de promotion dans le but de commercialiser des produits touristiques.

Monsieur le Maire donne connaissance du plan de financement du projet et propose de solliciter des crédits du FEDER (85%) au titre du programme ALCOTRA 2014-2020, afin de participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de « Développement du vélo à assistance électrique dans les Alpes franco-italiennes » (ViAlp' E-bike) dans son ensemble dans le cadre du programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2014-2020.
- **DONNE SON ACCORD** pour que l'Union de Montagne des communes Olympique de la Voie Lactée – soit chef de file du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les actions du projet pour un coût total de **211 884 € TTC** sur 3 ans,

Suivant détail ci-dessous :

- Année 1 : 33 700 € HT
1 station libre-service 7p village - 5 vélos
- Année 2 : 47 750 € HT
1 station borne de recharge mixte + hangar autonome solaire 7 places
- Année 3 : 6 400 € HT
1 station borne de recharge mixte (vélo + voiture) + installation
- Fonctionnement annuel : 9 320 € HT
- Travaux de raccordement, à effectuer en régie : 25 000 € HT
- Communication (stratégie et plan de communication) : 45 000 € HT
(15 000 € /an)
- Equipements (signalétique, tables, rack à vélos) : 9 400 € HT

Ce qui ramène le projet à un coût total de 176 570 € HT, soit :

211 884 € TTC sur 3 ans.

- **VALIDE** le plan de financement annexé pour lequel la commune de Termignon s'engage sur sa part d'autofinancement à hauteur de 15 %.
- **SOLLICITE** les financements européens les plus élevés possibles pour la faisabilité de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire signer tous les documents afférents au projet (convention de coopération, dossier de candidature, demandes de subvention...).

3. Délibération n°2/2016 : approbation des restes à réaliser au 31/12/2015 – budget communal

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2015 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement à reporter ressort à 609 374.28 €. Le montant des recettes d'investissement à reporter est de 71 946.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

- **ADOpte**, à l'unanimité, l'état des restes à réaliser 2015 en dépenses et en recettes du budget communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- **Precise** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2016.

4. Délibération n°3/2016 : approbation des restes à réaliser au 31/12/2015 – budget de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2015 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement à reporter ressort à 103 182.60 €.Le montant des recettes d'investissement à reporter est à néant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

- **ADOpte**, à l'unanimité, l'état des restes à réaliser 2015 en dépenses et en recettes du budget de l'eau potable.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- **Precise** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2016.

5. Délibération n°4/2016 : locations de biens 2016/2024 – commune

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que le bail de location de diverses parcelles de biens de la Commune a pris fin le 31 décembre 2015. Les locataires seront contactés, pour renouveler le bail de location pour une durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté ministériel du 24/07/2015 fixant l'indice national des fermages à 110.05 (indice 100 en 2009 – indice 108.30 en 2014).

Le Conseil Municipal de Termignon, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Decide** de renouveler le bail de location de ces biens pour une durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté préfectoral ci-dessus fixant l'indice national des fermages et les valeurs locatives,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer au nom et pour le compte de la commune les baux de location à intervenir.

6. Délibération n°5/2016 : locations de biens 2016/2024 – aumône de l'huile

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que le bail de location de diverses parcelles de biens de l'aumône de l'huile a pris fin le 31 décembre 2015. Les locataires seront contactés, pour renouveler le bail de location pour une durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté ministériel du 24/07/2015 fixant l'indice national des fermages à 110.05 (indice 100 en 2009 – indice 108.30 en 2014).

Le Conseil Municipal de Termignon, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Decide** de renouveler le bail de location de ces biens pour une durée de neuf années aux clauses et conditions des anciens baux et selon l'arrêté préfectoral ci-dessus fixant l'indice national des fermages et les valeurs locatives,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer au nom et pour le compte du bureau de l'Aumône de l'huile les baux de location à intervenir.

7. Délibération n°6/2016 : motion de soutien pour les infirmières libérales de Savoie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les infirmières libérales de Haute Maurienne qui ont tenu à attirer l'attention et informer les élus de la situation des infirmières libérales de Savoie et donc, de Haute Maurienne.

Ces professionnelles installées depuis de nombreuses années en Haute Maurienne ont été informées fin novembre 2015 du changement de calcul de leurs indemnités kilométriques, remboursement des frais occasionnés par leurs déplacements professionnels.

Ces remboursements sont opérés comme suit par la CPAM : « le calcul des indemnités kilométriques se fait sur la base du nombre de kilomètres parcourus pour un aller-retour entre le cabinet du professionnel et le domicile du patient, nombre auquel on ôte 4 km pour le secteur plaine, et 2 km pour le secteur montagne ».

Jusqu'à présent, les indemnités kilométriques étaient remboursées sur la base d'un déplacement cabinet/domicile patient, et ce pour chaque patient. La CPAM a informé fin novembre les infirmières du changement de mode de calcul de ces indemnités, qui seraient désormais calculées sur la base de la distance parcourue entre chaque domicile de patient, d'où une perte très significative de revenu.

Les déplacements occasionnés par l'exercice de leur activité professionnelle sont nombreux et beaucoup plus compliqués en zone rurale et de montagne qu'en ville.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que la prestation de soin infirmier est facturée 3.15 €, la diminution des remboursements de frais kilométriques impacterait donc très fortement la rémunération des infirmières, qui estiment à 50 % la perte de revenus.

Pour ces raisons, les infirmières libérales ne seraient plus en mesure de pouvoir continuer à exercer leur activité sur les secteurs de montagne et donc, de stations.

Monsieur le Maire propose donc de voter une motion de soutien aux infirmières libérales afin que le calcul de leurs indemnités kilométriques reste identique.

Le Conseil Municipal de Termignon, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **SOUTIENT** la demande des infirmières libérales de Savoie et donc de Haute Maurienne.

8. Questions diverses

○ M. le Maire informe :

- Fraise à neige hors service : Gérald BOURDON s'occupe de son remplacement avec Jérôme BOUDET.
- Bac à sel : M. le Maire donne lecture d'un devis pour un bac à sel de 200 l à placer dans les rues difficilement accessibles par la saleuse. Après débat, l'assemblée décide de ne pas acheter de bac à sel et d'informer la population par affichage et par le biais du site internet, que du sel de déneigement est à leur disposition au garage communal, dans le bac à cet effet.
- L'association Sourire Au Monde demande une subvention de 50 € pour organiser les assises savoyardes de la jeunesse du 26 au 28 février 2016. Cette association regroupe les anciens conseillers généraux jeunes de Savoie et a pour objectif de monter des projets à destination de la jeunesse. Après débat et compte-tenu que les assises se déroulent avant la répartition des subventions, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 50 € sur le budget 2016, par anticipation.
- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de la société SG BOIS concernant le stockage de bois. Après débat, il est convenu de ne pas donner suite à la délibération n°12-109-2015.
- Terrasses de Termignon : Monsieur le Maire fait un point sur le procès en cours. Une nouvelle audience est fixée le 18/02.
- Liste des habitants permanents : Monsieur le Maire propose de constituer une commission communale chargée de contrôler les personnes déclarées comme habitants permanents. MM. Gérald BOURDON, Jérémy BANTIN et Jean-Luc ETIEVANT forment cette commission.
- Fusion des communes par la création d'une commune nouvelle : l'assemblée est favorable pour financer une étude qui présenterait les avantages et inconvénients de ce regroupement.

La séance est levée à 23h45.

Fait le 6/01/2016.

Le secrétaire de séance,

Affiché le/01/2016.